

---

# Rapport annuel du Conseil d'éthique 2019

## 1 Introduction

Le rapport d'activité du Conseil d'éthique 2019 porte sur la période qui s'est écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O du 28 août 2018 à Zurich et du 12 novembre 2019 à Cham.

Pendant cette période, le Conseil d'éthique a tenu quatre séances (les 6.11.2018, 19.2.2019, 11.6.2019 et le 5.11.2019).

La structure du présent rapport annuel s'appuie sur les priorités fixées par le Conseil d'éthique pour la période 2016-2019, actualisées pour la dernière fois le 7 novembre 2017 (voir <http://www.conseilethique-stat.ch/portrait/priorites/>). Cette période de quatre ans arrivant à son terme, le présent rapport en dresse également le bilan.

## 2 Membres

Durant la période sous revue, le Conseil d'éthique se composait comme suit:

Président	Gianantonio Paravicini Bagliani, Lucerne
Experte	Séverine Ambrus, journaliste RTSR (jusqu'à fin 2018)
CORSTAT	Alexandre Oettli, Statistique Vaud
Statistique fédérale	Jean-Pierre Renfer, Office fédéral de la statistique Jürg Furrer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagnon, Administration fédérale des douanes (vice-président)
Secrétaire	Nadia Scherer, Office fédéral de la statistique

Le futur mandat du Conseil d'éthique étant encore à l'étude, la CORSTAT n'a pas encore proposé de successeur à Josef Troxler, qui a quitté son poste fin 2017. Jusqu'à nouvel avis, seul Alexandre Oettli, de Statistique Vaud, continue par conséquent de représenter la CORSTAT au sein du conseil.

Séverine Ambrus a annoncé en octobre 2018 son retrait du Conseil d'éthique pour des raisons familiales et professionnelles. Lors de sa séance du 6 novembre 2018, le conseil l'a remerciée pour son intérêt et son engagement.

---

À la fin de la période administrative actuelle, soit le 12 novembre 2019 (date de l'assemblée générale 2019 de la SSS-O), deux membres du Conseil d'éthique arriveront au terme de leur mandat, que le règlement limite à deux périodes consécutives. Jean-Claude Wagnon (Administration fédérale des douanes), vice-président, et Jürg Furrer (Office fédéral de la statistique) ont dès lors annoncé leur prochain départ par écrit.

Enfin, Gianantonio Paravicini Bagliani, président du Conseil d'éthique depuis l'assemblée générale de la SSS-O du 24 août 2015, ne se représente pas pour une nouvelle période administrative. Au terme de la période sous revue, le Conseil d'éthique comptera donc cinq postes à repourvoir.

### **3 Évaluation de la Charte**

Comme nous l'avons mentionné dans les rapports annuels des deux années précédentes, l'OFS et la CORSTAT ont remis à plus tard l'évaluation de la Charte et donc la révision qui s'ensuivra. Il convient d'abord d'éclaircir les points en suspens concernant le rôle, les tâches et la place du Conseil d'éthique (cf. chiffre 4).

### **4 Clarification du rôle, des tâches et de la place du Conseil d'éthique**

Le travail de réflexion, lancé dès l'automne 2016, afin de clarifier le rôle, les tâches et la place du Conseil d'éthique s'est poursuivi pendant l'année sous revue. Par souci de transparence, toutes les activités menées jusqu'ici à ce propos sont présentées brièvement ci-après.

A la suite d'entretiens préliminaires entre la direction de l'OFS, le président de la CORSTAT et le président du Conseil d'éthique, l'OFS a rédigé une contribution informelle sur l'avenir du Conseil d'éthique. Il a ensuite invité les membres de la CORSTAT et du Conseil d'éthique à un atelier organisé le 8 juin 2017 pour envisager l'avenir du conseil sur la base de ce document et pour tirer les premières conclusions de leurs débats.

Le directeur de l'OFS, Georges-Simon Ulrich, a formulé comme suit le principal constat issu de l'atelier: «Le Conseil d'éthique doit être l'ambassadeur de la statistique publique». Il reste à concrétiser cet axe stratégique.

Un petit groupe de travail a été chargé d'esquisser une base de discussion en vue d'élaborer un nouveau mandat pour le Conseil d'éthique. Ce groupe de travail était dirigé par Samuel Schütz, chef de la section Stratégie et état-major, et comprenait aussi Madeleine Imhof, représentante de la CORSTAT et directrice de l'office de statistique du canton de Bâle-Ville, et le président du Conseil d'éthique. Gilles Imhof, président de la CORSTAT, a pris part à la séance finale du groupe de travail concernant la base de discussion. Dans ce document, on indique qu'il s'agit en somme d'une redéfinition des priorités (ajournement de l'évaluation de la Charte) et en particulier d'une interprétation plus active du rôle du Conseil d'éthique vis-à-vis de l'extérieur.

---

---

Ces réflexions ont été présentées et discutées lors d'un atelier (cf. point 5.4 de ce rapport) lors des Journées suisses de la statistique publique 2017 (20.-21.11.2017). Faute de temps, il n'a pas été possible d'évaluer l'ensemble des idées émises, chose qui n'était d'ailleurs pas prévue dans ce contexte.

À l'invitation de l'Office fédéral de la statistique, les résultats de l'atelier et la suite des travaux ont été discutés lors d'une séance qui s'est tenue le 9 janvier 2018. Les personnes suivantes ont participé à cette séance: du côté de l'Office fédéral de la statistique, Ruth Meier, directrice suppléante, et Anne Balzli Prysi, responsable du service juridique, du côté de la CORSTAT, Madeleine Imhof, responsable de l'office de statistique du canton de Bâle-Ville, et du côté du Conseil d'éthique, Gianantonio Paravicini Bagliani, président. Au terme de la discussion, Madeleine Imhof s'est chargée de remanier le document existant en une proposition concrète à soumettre à l'occasion d'un atelier réunissant la direction de l'OFS, le comité de la CORSTAT et une délégation du Conseil d'éthique.

Cet atelier a eu lieu le 24 avril 2018 à Neuchâtel. Le Conseil d'éthique s'était déjà réuni le 9 avril 2018 pour évaluer le document remanié. Les participants à l'atelier ont salué le nouveau projet et les options qu'il contient, mais ont constaté que le mandat du Conseil d'éthique n'était toujours pas formulé assez clairement. La valeur et le sens de la Charte ne ressortent pas non plus de manière assez évident. Tout le monde s'est entendu sur le fait qu'il s'agit, dans une prochaine étape, de définir plus clairement l'objectif et les tâches du Conseil d'éthique. L'OFS a envisagé d'élaborer une proposition qui devait être soumise au débat lors de la séance d'automne 2018 de REGIOSTAT.

Au cours de l'été 2018, la CORSTAT a interrogé ses membres sur l'avenir du Conseil d'éthique. La plupart des six questions posées ont reçu une réponse positive, assortie parfois de remarques nuancées. Voici les principaux points qui ont été relevés:

- S'ouvrir vers l'extérieur: participation active à des conférences, articles et présence dans les médias, avis d'experts et prises de position, diffusion ciblée des principes de la Charte
- Intensifier les activités de conseil et d'appui à l'interne et à l'externe: davantage de recommandations en lien avec la Charte, collaboration lors de l'atelier EVALCHARTA, conseils directs
- Renoncer à surveiller et à contrôler le respect des principes fondamentaux
- Exprimer un avis en cas d'utilisation abusive des données de la statistique publique
- Participer activement aux révisions de la Charte
- Simplifier la Charte: refonte globale, p. ex. en reprenant les principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par l'ONU ou le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Le dossier «Avenir du Conseil d'éthique» est en suspens auprès de l'OFS et de la CORSTAT. Le Conseil d'éthique continuera de suivre l'évolution des choses avec intérêt.

---

---

## 5 Promotion des principes de la Charte

### 5.1 Introduction d'une newsletter

Les discussions concernant son mandat n'étant pas closes, le Conseil d'éthique a décidé, l'année précédente déjà, d'attendre que son mandat soit redéfini avant de lancer une newsletter.

### 5.2 Présentation de la Charte

Afin de promouvoir les principes de la Charte et de respecter les priorités fixées pour la période de 2016 à 2019, le Conseil d'éthique a préparé un diaporama PowerPoint qui présente la Charte de la statistique publique de la Suisse. Le 12 janvier 2018, il l'a transmis à tous les services régionaux de statistique et à la direction de l'OFS. Cette présentation vise à mieux faire connaître le contenu des principes de la statistique publique aux cadres ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices des services de statistique et à les sensibiliser à leur importance, de manière à ce qu'ils les appliquent dans leur travail quotidien.

### 5.3 Recommandations sur l'application de la Charte

L'une des principales tâches du Conseil d'éthique consiste à aider les services de statistique à interpréter et à appliquer la Charte et, au besoin, à formuler des recommandations. En 2017, deux recommandations ont ainsi été approuvées, l'une portant sur les prestations des services de statistique et l'autre sur le principe fondamental de l'indépendance scientifique.

Considérant les défis auxquels la statistique est actuellement confrontée, le Conseil d'éthique a envisagé les grands sujets d'actualité propres à la statistique publique sur lesquels il devrait, durant la période à venir, se pencher du point de vue de la Charte afin de formuler des recommandations.

Il a identifié cinq sujets:

1. Appariement de données
2. Pertinence et crédibilité de la statistique publique
3. Recours aux nouvelles technologies de l'information (numérisation)
4. Flux de données entre les services chargés de la statistique publique
5. Collaboration avec les autorités politiques

Durant l'été 2018, le Conseil d'éthique a réalisé un sondage auprès de l'OFS et de la CORSTAT pour savoir quelle priorité attribuer à chacun de ces sujets. Lors de sa séance de novembre 2018, le Conseil d'éthique a pris connaissance des résultats de ce sondage et constaté que l'OFS et la CORSTAT accordent une priorité absolue à la pertinence et à la crédibilité de la statistique publique. Il a donc décidé de préparer un document à ce sujet. Cette nouvelle recommandation s'intitulera «Crédibilité de la statistique publique», puisque la pertinence est une composante essentielle de la crédibilité.

---

---

Fin juin 2019, un projet de texte était prêt et le président l'a soumis pour consultation à l'OFS et à la CORSTAT. Les prises de position et les propositions reçues ont été examinées avec soin et, dans la mesure du possible, prises en compte. Début novembre, le Conseil d'éthique a publié la version définitive du document, qui comprend les chapitres ci-après:

1. Introduction
2. Indépendance professionnelle
3. Protection des données et secret statistique
4. Participation des parties prenantes
5. Utilisation de sources de données fiables
6. Qualité
7. Diffusion de l'information axée sur l'utilisateur
8. Gestion des erreurs et des critiques
9. Mot de la fin

#### **5.4 Journées suisses de la statistique publique**

Les priorités du Conseil d'éthique comprennent une participation active aux Journées suisses de la statistique. Aussi deux ateliers spécifiques ont-ils été organisés en 2016 (à Neuchâtel) et en 2017 (à la Chartreuse d'Ittingen).

2016: Importance des principes éthiques pour la statistique publique

Orateurs:

- Markus Baumann, Milos Schaer: Peer Review du système statistique européen 2014/2015 en Suisse
- Theo Hutter: EVALCHARTA: Wie gut wir die Schweizer Statistikcharta leben (wollen)
- Josef Troxler: Die fachliche Unabhängigkeit: Voraussetzungen und Rahmenbedingungen
- Gianantonio Paravicini Bagliani: Prioritäten des Ethikrates 2016–2019

2017: Rôle, tâches et position du Conseil d'éthique

Orateurs:

- Gianantonio Paravicini Bagliani: État des lieux concernant le Conseil d'éthique
- Ruth Meier: Défis pour l'avenir du point de vue de l'OFS
- Madeleine Imhof, Gilles Imhof: Vue des cantons

Ces ateliers ont tous deux réuni un grand nombre de participants et suscité un vif intérêt.

Aucun atelier consacré à un sujet d'éthique n'est organisé aux Journées suisses de la statistique 2019 (à Cham).

#### **5.5 Signature de la Charte**

Durant la période sous revue, aucun nouveau service de statistique n'a signé la Charte.

---

---

## 6 Contrôle du respect des principes fondamentaux

### Projet EVALCHARTA

EVALCHARTA est un projet lancé par la CORSTAT dans le but de suivre, sur la base d'une auto-évaluation, l'application des principes fondamentaux de la Charte dans les services statistiques des cantons et des villes, puis de formuler des mesures d'optimisation sur la base des observations réunies. Le président du Conseil d'éthique a pris part aux travaux du groupe d'accompagnement en tant que conseiller et participé activement aux ateliers. Le groupe d'accompagnement de ce projet a siégé à deux reprises au cours de la période sous revue (le 15 avril et le 13 juin 2019).

Après le succès de l'atelier sur la transparence scientifique, tenu le 21 septembre 2017, le groupe d'accompagnement a organisé le 26 septembre 2018 un autre atelier, consacré cette fois à la qualité. Voici les sujets qui ont été abordés:

- A. L'essentiel sur les normes de qualité et l'assurance qualité
- B. Directives qualité régissant la production et la diffusion d'informations statistiques
- C. Aspects de l'assurance qualité lors de la production et de la diffusion d'informations statistiques

Les aspects qualitatifs propres à la récolte des données ne seront donc pas traités dans cet atelier.

Faisant suite à celui de l'année dernière, l'atelier de 2019, tenu le 30 août, a été consacré aux «Normes de qualité et à l'assurance qualité dans la collecte et le traitement de données». La discussion a été subdivisée en trois parties:

- A. L'essentiel sur les normes de qualité et l'assurance qualité dans la collecte et le traitement de données
- B. Contrôle de la qualité des données provenant d'autres sources administratives
- C. Contrôle de la qualité des données provenant de services de la Confédération ou de services de statistique régionaux

Le président du Conseil d'éthique a participé activement à ces deux ateliers en animant trois groupes de discussion. La tenue de ce genre d'ateliers s'avère très utile, puisqu'ils offrent l'occasion d'échanger non seulement des réflexions et des expériences, mais aussi des documents d'importance.

## 7 Intensification des échanges d'informations

Durant la période sous revue, le président du Conseil d'éthique a comme toujours eu de nombreux échanges avec la direction de l'OFS et avec la CORSTAT. Ces échanges ont notamment porté sur les recommandations évoquées plus haut et sur les futures vacances au sein du Conseil d'éthique.

Le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (European Statistical Governance Advisory Board, ESGAB) a invité le Conseil d'éthique à un séminaire, organisé le 19 juin 2019 à Bruxelles et consacré à la question suivante: «Comment garantir, au niveau national, le respect du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne?».

---

---

Dans la plupart des pays de l'UE et de l'AELE, la législation attribue expressément cette tâche à l'office national de la statistique et sa mission englobe tous les producteurs de statistiques publiques. Seuls six pays (dont la Suisse et la Grande-Bretagne) et l'Union européenne (ESGAB) confient cette tâche à un organisme ou à une autorité spécifique. Le Conseil d'éthique a chargé Heinrich Brüngger, son ancien président, de le représenter à ce séminaire.

## 8 Requête adressées au Conseil d'éthique

Durant la période sous revue, le Conseil d'éthique a examiné trois affaires.

La première requête provenait d'un ancien collaborateur scientifique d'un service statistique régional. Sachant qu'une procédure judiciaire était en cours, le Conseil d'éthique a, à ce stade, renoncé à prendre position et à intervenir de toute autre manière.

La deuxième requête émanait d'un office fédéral. Celui-ci s'interrogeait sur la possibilité légale de communiquer une information statistique concernant une entreprise lorsque cette information résulte de l'appariement des données de cette entreprise avec les données de la statistique publique. Le Conseil d'éthique a jugé que la communication d'une telle information n'est pas admissible, puisque le message concernant la loi sur la statistique fédérale spécifie que des données individuelles ne peuvent le cas échéant être communiquées, moyennant le respect de certaines conditions, qu'à des services qui ne sont pas chargés de tâches liées aux personnes. Or, ce n'était pas le cas en l'occurrence. La communication des données en question aurait par ailleurs conduit à une inégalité de traitement pour d'autres sociétés. Enfin, il n'existait, dans le cas d'espèce, aucun intérêt public (fondé) à même de justifier la communication de l'information.

La troisième provenait d'un service statistique régional et était formulée comme suit: «Certains services statistiques assument la responsabilité pour la mise à disposition des données ouvertes (Open Government Data, OGD) au niveau régional. Bon nombre des données publiées dans ce cadre ne font cependant pas partie de la statistique publique, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été relevées ni traitées selon les principes de la Charte. Certaines données sont par exemple de moins bonne qualité, ce qui ne constitue toutefois pas un obstacle à leur publication au titre de données ouvertes. Comment la statistique publique doit-elle se positionner ou quelles limites doit-elle se fixer dans ce contexte? Qu'en pense le Conseil d'éthique. Peut-on ou faut-il compléter la Charte en conséquence?».

Le Conseil d'éthique a répondu comme suit à cette requête:

«Lorsque la responsabilité régionale en matière de libre accès aux données publiques représente uniquement un travail de coordination, aucun conflit ne risque de survenir et la Charte de la statistique publique ne risque pas d'être violée. Si le service statistique en charge du projet d'Open Government Data est au contraire, partiellement ou totalement, responsable du contenu et de la diffusion des données, alors la tâche devrait dans toute la mesure du possible être confiée à un organisme spécialement créé à cet effet. Quoi qu'il en soit, le Conseil d'éthique recommande au service responsable d'indiquer clairement si le produit publié est issu de la statistique publique au

---

---

sens de la Charte ou s'il s'agit d'un résultat obtenu dans le cadre d'un mandat externe et qu'il n'est donc pas nécessairement conforme à la Charte. En l'absence de distinction claire en la matière, la statistique publique perdrait de sa crédibilité. Le Conseil d'éthique recommande par ailleurs de faire paraître les données publiques ouvertes (données OGD) non pas sur le site du service statistique concerné, mais sur un site spécialement dédié au projet OGD.

La publication de données librement accessibles (OGD) n'exige pas d'adapter la Charte de la statistique publique de la Suisse, car celle-ci contient déjà les principes d'indépendance professionnelle, d'impartialité et d'objectivité ainsi que de responsabilité. Il s'agit des principes 6, 7 et 8 définis dans la Charte. À ce propos, il convient également de rappeler la recommandation B5 2016 «Prestations des services de statistique» du Conseil d'éthique, en particulier au texte qui figure au point 6.4 de cette recommandation, à l'alinéa «*Publication de résultats statistiques provenant d'autres sources que la statistique publique* ([http://www.conseilethique-stat.ch/fr/assets/File/empfehlungen/Prestations\\_recommandations-Conseil-d'éthique\\_20170111.pdf](http://www.conseilethique-stat.ch/fr/assets/File/empfehlungen/Prestations_recommandations-Conseil-d'éthique_20170111.pdf)).

## 9 Remerciements

Le présent rapport annuel marque la fin des quatre années de mon mandat à la présidence du Conseil d'éthique. J'ai été heureux d'assumer cette charge avec conviction et je tiens tout spécialement à remercier de tout cœur les membres de ce conseil pour leur engagement et leur précieux soutien. J'adresse également mes remerciements à la direction de l'Office fédéral de la statistique et au comité de la CORSTAT, notamment pour leur ouverture au dialogue et la confiance qu'ils ont accordée au Conseil d'éthique. Je tiens en outre à remercier le président de la SSS-O de l'intérêt qu'il manifeste pour nos activités. Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à Nadia Scherer pour le professionnalisme et la grande fiabilité dont elle a fait preuve en assumant le secrétariat du Conseil d'éthique, au cours de cette période comme des précédentes.

Neuchâtel, le 5 novembre 2019

Le président:

Gianantonio Paravicini Bagliani

---